



DOSSIER CHEQUES-TAXIS

Attestation – à mobilité réduite

Les personnes qui, suite à un handicap, une cause physique ou corporelle sont dans l'impossibilité de se déplacer sans l'aide d'une tierce personne et qui ne peuvent utiliser les transports en commun, peuvent obtenir des chèques-taxis.

ATTESTATION POUR L'OBTENTION DE CHEQUES-TAXIS

Je soussigné(e) :

Docteur en médecine, déclare que Monsieur / Madame :

.....

Domicilié(e).....

.....

☐ **Ne peut emprunter les transports en commun pour raison médicale**

Date :

Signature et cachet du médecin :



NOUVEAU DOSSIER N°.....

DOSSIER CHEQUES-TAXIS

Nouvelle demande

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Maison de repos ou de soins :
.....

Adresse :
.....

Tel :

Langue : ☐ Français ☐ Néerlandais

Lieu et date de naissance :

Etat civil :

Numéro de registre national :

Taux d'invalidité :

Aide familiale : AS :

Les documents suivants sont nécessaires pour compléter votre dossier :

- Copie de l'attestation de reconnaissance d'une invalidité ou d'une incapacité d'au moins 66 % si la personne n'a pas atteint l'âge de 75 ans.
- Attestation ci-joint à faire remplir par un médecin pour les personnes à mobilité réduite
- Vignette de mutuelle
- Les justificatifs de toutes vos ressources mensuelles (extrait de compte, talon de pension, ...)

Apposer une vignette de mutuelle

Bruxelles, le

Signature du demandeur :

Avis, signature de l'A.S. et cachet des Maisons de Quartier - Centre d'animation sociale de quartier :

.....
.....

Signature :